

Les déclarations d'intention de grève doivent parvenir à l'IEN 48h (dont 1 jour ouvré) avant le jour de la grève.

La boîte mail professionnelle peut-être utilisée et tient lieu de signature de l'enseignant.

Lettre d'intention de faire grève.

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Monsieur le Directeur académique,

Je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le
Conformément à la loi n°2008-790 du 20/08/08, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel » et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service minimum d'accueil (article L133-5). La loi précise que son utilisation « à d'autres fins ou [sa] communication à toute autre personne que celles qui doivent en connaître » est passible d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende.

Date :

NOM :

Prénom :

Ecole d'affectation :

Signature :